

Décision 2017-137 ORGA du 23 février

Décision n° 2017-137 ORGA du 23 février 2017 - Modification de la décision n° 2016-135 ORGA du 8 septembre 2016 relative à la détermination par tirage au sort de l'ordre de la liste des candidats à l'élection du Président de la République et aux modalités de publication du nom et de la qualité des citoyens qui présentent des candidats à l'élection du Président de la République

Compte tenu du report de la publication du décret de convocation des électeurs pour l'élection présidentielle, qui a pour effet de différer le début de la période de recueil des « parrainages », le Conseil constitutionnel a décidé que la première publication de la liste des « parrainages » valablement présentés interviendra le mercredi 1^{er} mars 2017.

Cette publication, qui aura lieu sur le site internet « Présidentielle 2017 » du Conseil constitutionnel, fera l'objet d'un point de presse du Président Laurent Fabius mercredi 1^{er} mars 2017 à 17 heures. (*Accréditations : presse (at) conseil-constitutionnel.fr*)